

Journée annuelle Fnau-AFD

SPORT ET VILLE INCLUSIVE



Remerciements

Les pilotes de la journée :



Les intervenants présents :

- Lise Piqueras, responsable équipe projet à la division développement urbain, aménagement, logement à l'Agence Française de Développement (AFD)
- Patricia Pelloux, directrice Adjointe de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur)
- Nicolas Corne Viney, chargé d'étude à l'Institut Régional du Développement du Sport (IRDS)
- Nina Hadji, responsable équipe projet à l'Agence Française de Développement (AFD)
- Amance Bustreau, chargée de projet à Expertise France (EF)
- Laure Thevenot, chargée d'études pratiques et espaces sportifs à l'Institut Paris Région (IPR)
- Eugénie Ruckebusch, directrice générale adjointe à l'agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du pays de Saint-Omer
- Julien Boglietto, responsable équipe projet à l'Agence Française de Développement (AFD)

L'équipe de la Fnau :

- Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale
- Carla Doncescu, chargée de mission – Europe, International et transitions

L'équipe de l'AFD :

- Audrey Guiral Naepels, Responsable adjointe de la division Développement urbain, aménagement et logement

Sommaire

INTRODUCTION.....4

Parole d'acteur : Le sport, un secteur clé du développement concerné par les effets du changement climatique

THÈME 1 - L'HÉRITAGE DES GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET LA PROMOTION D'INFRASTRUCTURES DURABLES.....7

L'héritage urbain des JO de Paris, pour un usage public durable
L'évaluation de l'impact urbain des Jeux de Paris 2024 mise en oeuvre par l'IPR
Les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Dakar : stratégie de gestion et héritage

THÈME 2 - LE SPORT COMME LEVIER D'INCLUSION SOCIALE ET DE COHÉSION URBAINE.....1

Regards croisés sur l'accessibilité aux équipements sportifs de proximité au Cameroun (projet AFD) et au Congo (projet AFD/EF)
Diagnostic sur le développement du parasport dans le département de Rufisque au Sénégal

THÈME 3 - VERS UN URBANISME SPORTIF ?.....16

Retour sur l'atelier de la rencontre : « Sport- Santé dans l'espace public » et démarches menées par l'agence de Saint Omer pour réaménager les espaces publics par le sport
Pépinières urbaines – comment répliquer ces dispositifs et les mettre en oeuvre ?

RETOUR DES ATELIERS.....22

CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....23

Introduction

À la croisée des enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le sport en ville se révèle être aujourd'hui un levier stratégique pour améliorer les infrastructures urbaines, renforcer l'inclusion sociale, et promouvoir la santé publique. Il ne s'agit plus seulement d'une activité récréative, mais d'un véritable moteur de transformation urbaine. Intégrer les activités physiques et sportives dans la planification des espaces publics et des infrastructures demande de s'assurer que ces lieux répondent aux besoins des habitantes et habitants de tout âge et conditions physiques tout en s'inscrivant harmonieusement dans le tissu urbain.

Le rôle structurant du sport dans la fabrique de la ville et de son tissu social a pris une nouvelle dimension avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cet événement emblématique a suscité un engouement sans précédent en France et a illustré l'impact fédérateur que le sport peut engendrer dans la ville. Alors que Paris 2024 est désormais inscrit dans l'histoire, tirer parti des leçons de cette expérience unique est une opportunité majeure pour réévaluer notre approche de l'urbanisme sportif et de l'héritage urbain de ces événements sportifs.

Le sport, en plus de pouvoir contribuer à la cohésion sociale, illustre les liens profonds entre l'humain et son environnement. Si la pratique physique et sportive peut contribuer à la cohésion sociale et nécessite d'être pratiquée dans un espace sain et respectueux de l'environnement, les inégalités d'accessibilité sociales persistent et les enjeux écologiques demeurent. Ces difficultés soulèvent dès lors un enjeu majeur d'équité. Pour répondre à ce défi, il est essentiel que les décideurs placent la réduction de ces disparités au cœur de leurs préoccupations, en veillant à concevoir des espaces sportifs accessibles à toutes et tous.

Dans ce cadre, les agences d'urbanisme et l'AFD jouent un rôle fondamental dans la réflexion et l'action pour replacer le sport en ville dans une dynamique choisie et non subie. L'Agence Française de Développement finance et accompagne les entrepreneurs du sport, la société civile sportive, les acteurs du mouvement sportif et les politiques publiques sportives dans la réalisation de projet de construction et de réhabilitation. En créant des environnements urbains qui répondent aux besoins de bien-être, de cohésion sociale et de résilience écologique, les villes et territoires jouent un rôle central à toutes les étapes du cycle de vie des infrastructures sportives : en amont, ils participent à la définition des besoins, à l'élaboration du modèle économique et au montage institutionnel de la conception du projet jusqu'à sa gestion et exploitation ; en aval, ils assurent l'animation, la gestion et l'exploitation durable de ces équipements. Ainsi, les territoires peuvent non seulement soutenir les activités physiques et sportives, mais aussi bâtir des espaces respectueux des limites physiques de notre planète et des attentes des citoyens.

Parole d'acteur : Le sport, un secteur clé du développement concerné par les effets du changement climatique, Lise Piqueras, responsable équipe projet à la division développement urbain, aménagement, logement à l'Agence Française de Développement (AFD)

Tantôt facteur d'exclusion sociale, tantôt facteur d'inclusion, le développement des pratiques physiques et sportives doit être accompagné pour tendre vers un urbanisme plus égalitaire. Dans les pays en développement, le stock d'infrastructures sportives est largement insuffisant face à la croissance démographique et urbaine de la majorité de ces pays. De plus, trop d'infrastructures sportives sont encore trop souvent isolées et peu intégrées à leur milieu urbain, limitant de facto leur accessibilité. C'est dans ce cadre que l'Agence Française de Développement intervient dans plus de 160 projets « sport & développement » dans 45 pays africains. Convaincue du rôle structurant des infrastructures sportives, elle s'est dotée en 2019 d'une stratégie dédiée pour en faire un levier d'inclusion, de cohésion sociale, de réduction des inégalités et de dynamisation des territoires. Elle soutient aujourd'hui une nouvelle génération de projets dédiés entièrement à la construction ou réhabilitation d'infrastructures sportives durables, inclusives et résilientes.

Plus largement, le sport contribue directement à l'atteinte de 12 Objectifs de Développement Durables édictés par les Nations Unies. Fédérateur et vecteur d'inclusion, l'Agenda 2030 des Nations Unies reconnaît explicitement le sport comme un facteur clé du développement durable, contribuant en particulier à la paix, l'émancipation des femmes et des jeunes, à l'égalité des sexes, à l'atteinte des objectifs de santé, d'éducation et de cohésion sociale.



Pour comprendre au mieux les dynamiques qui se jouent entre la pratique physique et sportive et son environnement, trois types d'espaces distincts sont à prendre en compte :

- L'espace construit désigne les infrastructures ou équipements sportifs, qu'ils soient publics ou privés, tels que les complexes multisports, stades ou piscines.
- L'espace aménagé correspond à des aménagements urbains ou paysagers permettant la pratique d'activités physiques en extérieur. De gestion publique ou privée, il inclut les parcs urbains, pistes cyclables ou équipements de parcours sportif.
- Le milieu naturel aménagé regroupe les espaces naturels (forêts, montagnes, lacs) qui, lorsqu'ils sont adaptés, peuvent accueillir les sports de nature.

Si l'AFD finance essentiellement des projets d'infrastructure urbaine (qu'ils relèvent de l'espace construit ou aménagé), la pratique physique et sportive peut également être envisagée comme un levier stratégique des politiques publiques pour préserver, valoriser voire renforcer le milieu naturel environnant, contribuant ainsi indirectement à la lutte contre le changement climatique. Mais la pratique physique et sportive dans les infrastructures et aménagements urbains est aussi directement impactée par les effets du changement climatique. Une étude de WWF France en 2021 estime que dans un monde à +4°C, 66 jours de pratique sportive ne pourront plus être réalisés en France à cause de l'intensité des inondations et vagues de chaleur, un constat alarmant qui pèse partout dans le monde.

Par conséquent, les infrastructures sportives se doivent d'être plus résilientes face au climat. A partir de ce constat, l'AFD décline sa stratégie de développement du sport autour de trois « RE » :

- **Réutiliser** au maximum les infrastructures existantes par la réhabilitation des espaces sportifs ou la reconversion d'autres infrastructures ;
- **Réduire** l'impact énergétique et carbone des nouvelles constructions ;
- **Repenser** les fonctions premières d'une infrastructure sportive pour encourager la résilience des infrastructures face aux inondations et aux canicules, et celle des pratiques sportives par la promotion du sport en milieu naturel et la sensibilisation aux enjeux environnementaux .

En complément de sa stratégie environnementale, l'AFD intègre systématiquement une dimension inclusive dans la conception de ses projets sportifs. L'égalité de genre constitue un objectif central, notamment à travers le développement d'infrastructures adaptées dans des pays où les équipements restent encore largement inaccessibles ou inadaptés à la pratique sportive des femmes. Ces infrastructures doivent offrir une diversité de disciplines sportives, garantir la sécurité de toutes et tous, être suffisamment nombreuses pour assurer une accessibilité de proximité, et intégrer un design ainsi que des aménagements connexes (vestiaires, sanitaires, etc.) pensés pour répondre aux besoins spécifiques des différents publics.

Thème 1 - L'héritage des grands événements sportifs et la promotion d'infrastructures durables

L'héritage urbain des JO de Paris, pour un usage public durable, Patricia Pelloux, directrice Adjointe de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur)

Dès 2014, l'Agenda 2020 du Comité International Olympique a mis en place une collaboration active avec plusieurs agences urbaines pour réaliser les objectifs des Jeux Olympiques de Paris 2024. Cette initiative a permis d'inclure l'ensemble du Grand Paris dans les processus décisionnels liés à l'événement afin de garantir la pérennité de son héritage urbain.

Les impacts directs des Jeux Olympiques

Les impacts immédiats des JO de Paris se sont manifestés sous plusieurs formes :

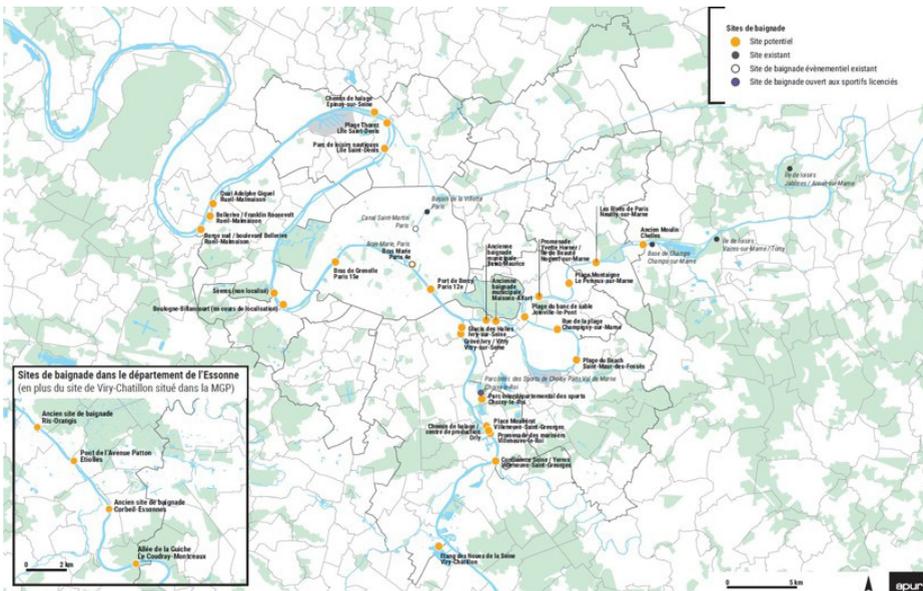
- Un succès populaire : Plus de 12 millions de tickets ont été vendus, témoignant de l'adhésion du public. L'événement a aussi été largement médiatisé, notamment à travers des célébrations du sport, de l'art et de l'histoire française, et des espaces publics ouverts pour l'occasion.
- Une réduction de l'empreinte environnementale : L'utilisation d'infrastructures existantes a permis de limiter les impacts environnementaux. En effet, 95% des infrastructures utilisées étaient déjà en place avant les JO.
- Une inclusivité accrue : Les JO ont promu une large célébration du para-sport et assuré une parité complète entre athlètes masculins et féminins, renforçant ainsi l'égalité des genres dans le sport.
- Une valorisation de la pratique sportive : Des sites emblématiques de la capitale ont été utilisés pour promouvoir des pratiques sportives moins connues, élargissant ainsi l'accès à diverses disciplines sportives.

L'héritage urbain des Jeux Olympiques sur le long terme

L'héritage des Jeux Olympiques de Paris ne se limite pas à la simple réhabilitation d'infrastructures sportives. Il englobe plusieurs domaines essentiels qui visent à répondre aux besoins des populations et à promouvoir un développement durable :

- Transports et mobilité durables et inclusives :
 - Le Grand Paris Express a permis d'améliorer l'offre de transport en commun à l'échelle de l'Île-de-France, rendant les déplacements plus efficaces et écologiques.
 - Les voies olympiques ont été réorientées en voies de covoiturage, et des pistes cyclables ainsi que des stationnements de vélo ont été développés. La fermeture d'axes routiers transformés en espaces piétons pendant les JO a également entraîné une réflexion sur la mobilité active.

- Le développement de transports accessibles a inclus des initiatives pour les personnes en situation de handicap, notamment avec l'extension du métro de surface et des services à la demande, promouvant ainsi une mobilité plus inclusive.
- Infrastructures durables et accessibles :
 - Seuls deux nouveaux sites sportifs ont été construits, mais ceux-ci ont été conçus pour bénéficier aux populations locales. Par exemple, le centre aquatique de Seine-Saint-Denis répond à un besoin local crucial, puisqu'environ 50% des enfants de cette zone ne savent pas nager. De plus, l'Adidas Arena de la Porte de la Chapelle, construite dans un secteur populaire, est devenue un espace polyvalent, à la fois sportif et culturel.
 - Le village olympique a été conçu pour devenir un quartier durable à long terme, contribuant aux besoins en logements dans l'une des zones les plus dynamiques du Grand Paris.
- Vivre la ville autrement :
 - L'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne a ouvert la possibilité de pratiquer la baignade dans Paris. Un total de 32 sites potentiels a été recensé pour ces deux fleuves, permettant ainsi une meilleure qualité de vie en milieu urbain.



Les Jeux Olympiques de Paris ont agi comme un accélérateur des politiques publiques de la ville, notamment dans le développement du sport, en améliorant la couverture territoriale des lieux de pratique sportive. De manière plus générale, ces JO ont constitué un véritable levier politique pour la mise en œuvre de pratiques environnementales et sociales exemplaires sur la scène internationale, devenant ainsi un modèle à suivre pour les futurs grands événements sportifs.

L'évaluation de l'impact urbain des Jeux de Paris 2024 mise en œuvre par l'IPR, Nicolas Corne Viney, chargé d'étude à l'Institut Régional du Développement du Sport (IRDS)

À la suite des Jeux Olympiques de Paris 2024, 13 études d'évaluation ont été commandées par l'État. Parmi celles-ci, l'Institut Paris Région mène une étude spécifique portant sur l'impact urbain des jeux. Cette étude est en cours, avec une phase de cadrage méthodologique achevée et la phase de mise en œuvre en cours.

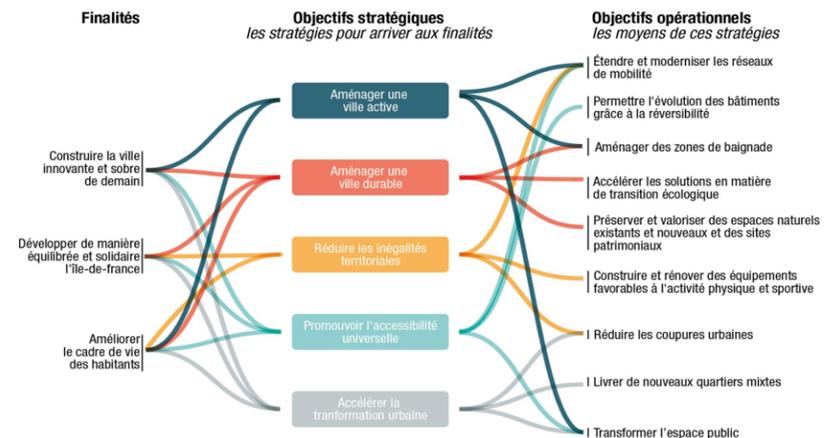
Phase de cadrage de l'évaluation

Pour légitimer cette évaluation, un comité de pilotage a été formé, rassemblant l'ensemble des décideurs responsables de la production urbaine des JO (représentants de l'État, collectivités territoriales, groupements, etc.). Cette phase préparatoire a permis de mieux comprendre le rôle de chaque acteur dans l'aménagement de l'espace urbain, tout en analysant la gouvernance de l'événement. Cela a permis à l'Institut Paris Région d'identifier toutes les parties prenantes de l'héritage urbain des Jeux Olympiques qui devront collaborer pour obtenir des résultats fiables et globaux. Des enquêtes de terrain seront menées pour interroger les bénéficiaires directs de ces projets.

L'évaluation de l'impact urbain des JO de Paris se concentre sur trois questions principales :

1. Atteinte des objectifs initiaux : Les projets urbains fixés lors de la candidature des JO atteindront-ils leurs objectifs ?
2. Impacts à court et long terme : Quels seront les impacts urbains immédiats et sur le long terme (jusqu'en 2030-2040) ?
3. Réponse aux besoins de la population : Ces projets répondront-ils aux besoins de la population en termes d'héritage durable ?

Pour répondre à ces questions, l'Institut Paris Région a d'abord identifié et répertorié les objectifs et ambitions des JO 2024, à travers l'étude du dossier de candidature de Paris. Ces objectifs ont été schématisés à travers un "arbre des objectifs".



Phase de mise en oeuvre de l'évaluation

La phase de mise en oeuvre de l'évaluation se déroule en trois grandes phases qui comprennent, pour chacune d'entre elles, des travaux évaluatifs et une publication :

1. Création du comité de pilotage et réalisation des travaux évaluatifs, avec une approche terrain entre 2025 et 2026.
2. Identification des impacts sur des sites spécifiques comme le village des athlètes après leur réhabilitation progressive.
3. Analyse des retombées durables des projets sur plusieurs années pour mieux comprendre l'héritage à long terme (3-10 ans).

L'évaluation se concentre sur trois secteurs majeurs qui seront étudiés en profondeur :

- Le village des athlètes et le centre aquatique olympique.
- Le cluster des médias et le parc sportif du Bourget.
- Le secteur Paris Nord autour de l'Adidas Arena.

Des investigations supplémentaires seront menées sur des sites spécifiques, tels que le stade nautique olympique d'Île-de-France à Vaires-sur-Marne et la colline d'Élancourt, où se sont déroulées certaines épreuves.

L'évaluation comprendra des marches de terrain en collaboration avec des élus locaux dans ces trois secteurs clés et des enquêtes flash qui seront réalisées pour mesurer l'impact sur la société civile.

Cette étude a vocation à être traduite en anglais, afin que les pays hôtes futurs puissent se saisir des résultats de l'évaluation et les appliquer à leurs propres projets.

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Dakar : stratégie de gestion et héritage, Lise Piqueras, responsable équipe projet à la division développement urbain, aménagement, logement à l'Agence Française de Développement (AFD)

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de Dakar, prévus pour 2026, posent des défis significatifs en matière d'évaluation des impacts à court et long terme. Le CIO considère que l'héritage de tels événements doit être au cœur des stratégies des candidatures. Et c'est bien sur ce sujet de l'héritage que l'AFD s'implique pour ce projet. En effet, les effets directs des grands événements sportifs, souvent surestimés, peuvent entraîner des risques économiques, notamment l'aggravation de la dette publique, comme ce fut le cas lors des JO d'Athènes.

Le rôle de l'AFD dans l'héritage des JOJ

Dans le cadre de la phase Héritage des JOJ de Dakar, l'AFD finance à hauteur de 80 millions d'euros la réhabilitation d'infrastructures sportives, telles que le stade Iba Mar Diop, la piscine olympique de Dakar. Une partie du financement également vise à la construction d'infrastructures sportives de proximité. Un des objectifs essentiels consiste à développer une approche soucieuse des enjeux sociaux et du genre.

Le projet (le périmètre financé par l'AFD), dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à l'AGEROUTE par l'Etat du Sénégal et le COJOJ¹⁾ prévoit deux étapes de livraison :

1. Une première livraison en 2026 pour l'utilisation de ces infrastructures dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse ;
2. Une livraison post-jeux afin pour pérenniser l'utilisation des infrastructures nationales (dans le cadre de nouvelles compétitions sportives) et celles de proximité (à destination de la population locale).

Toutes les infrastructures sportives, qu'elles soient nationales, régionales, de proximité ou scolaires, peuvent intégrer cette stratégie d'héritage.

La gestion des infrastructures pendant et après les JOJ soulève plusieurs interrogations essentielles :

- Un modèle de financement adapté : Comment créer des modèles de financement qui répondent aux besoins spécifiques des acteurs locaux, tout en diversifiant les sources de financement ?
- Une adaptation de l'infrastructure dans son territoire : Comment ajuster les projets aux réalités du territoire, en anticipant des impacts sociaux comme la gentrification ou l'expropriation d'installations informelles ?
- Une réduction de l'impact carbone des équipements : Comment concevoir des infrastructures à faible empreinte écologique ?

L'AFD propose la mise en place d'outils d'aide à la décision, comme l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour accompagner la gestion de ces infrastructures. Ces outils permettront notamment de :

- Réutiliser des matériaux existants et de préserver la biodiversité des sites.
- Accompagner les commerçants directement impactés par la relocalisation, en améliorant leurs conditions de travail et en formant les artisans locaux.

De plus, le projet comprend un Plan d'Action Genre pour promouvoir l'égalité des sexes dans la pratique sportive (une conception des infrastructures sportives prenant en compte les besoins de femmes, accès modalités de mise en exploitations, etc).

L'héritage doit désormais devenir un élément dans l'élaboration de tout grand événement sportif. Les JOJ de Dakar ont vocation à devenir une vitrine de cette évolution. La création d'un comité interministériel dédié à ce projet a ainsi pour objectif de garantir la pérennité des infrastructures et des bénéfices sociaux à long terme.

Dakar s'inspire largement des pratiques mises en place pour les JO de Paris 2024, notamment l'exploitation post-jeux du Centre Aquatique Olympique. Cependant, la gouvernance reste aujourd'hui un défi majeur à relever.

1 Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Thème 2 - Le sport comme levier d'inclusion sociale et de cohésion urbaine

Regards croisés sur l'accessibilité des équipements sportifs de proximité au Cameroun (projet AFD) et au Congo (projet AFD/EF), Nina Hadji, responsable équipe Projet à l'AFD / Amance Bustreau, chargée de projet chez Expertise France

L'intérêt des infrastructures de proximité

Les infrastructures sportives de proximité jouent un rôle essentiel sur le plan social souffrent souvent d'un déficit économique important et des problèmes de gouvernance, entravant leur entretien et leur efficacité.

Par nature proche des lieux de vie, ces infrastructures facilitent ainsi l'accès à la pratique du sport pour les populations du quartier dans lequel elles s'intègrent. Elles permettent une diversité d'usages et ciblent une grande variété de publics. Ces équipements sont généralement accessibles à pied ou à vélo, et peuvent être soit gratuits, soit payants. Les infrastructures de proximité sont souvent adaptables en fonction des besoins locaux et du foncier disponible. Contrairement aux grandes infrastructures nationales, ces infrastructures ne suivent pas les normes de dimensions internationales mais sont dimensionnées en fonction de la disponibilité du foncier et des besoins locaux. Ainsi, les terrains multi-sports sont souvent à privilégier pour favoriser les pratiques sportives diverses et éviter l'accaparement de l'espace au « tout-foot », pratique sportive encore trop souvent masculine

Les infrastructures sportives de proximité sont des leviers d'inclusion, de développement social, et contribuent au développement des territoires. Elles sont donc au cœur de la stratégie de développement du sport de l'AFD.

Ainsi, le groupe AFD mène plusieurs projets en Afrique visant à améliorer l'accessibilité aux équipements sportifs de proximité.

1. Projet au Cameroun : SPORCAP

Ce projet bénéficie d'une enveloppe de 10 millions d'euros et comprend deux grands axes :

- La construction d'infrastructures sportives de proximité dans 5 villes intermédiaires, avec une quinzaine de sites.
- Le renforcement des compétences des acteurs du sport, notamment dans l'exploitation et la gestion future de ces infrastructures. Une attention particulière est portée à la formation des futurs professionnels du sport.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet est portée par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain. Les mairies des 5 villes sont maîtres d'ouvrage locales pour les opérations de réalisation des infrastructures sportives.

2. Projet au Congo (Kinshasa) :

Ce projet est suivi par Expertise France, filiale de l'AFD de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique. Ce projet vise à garantir une meilleure accessibilité des jeunes filles aux pratiques sportives et culturelles.

Les interventions sont centrées sur :

- La construction d'infrastructures sportives de proximité.
- La réhabilitation d'infrastructures culturelles.
- L'appui à la sensibilisation et à la formation sur le genre, en particulier pour l'accès des jeunes filles aux équipements sportifs.

Les défis de la résilience, de l'accessibilité et de l'inclusion

Comment ces deux projets d'infrastructures de proximité s'assurent-ils que les enjeux d'inclusion et d'accessibilité, notamment d'accessibilité de la pratique sportive par et pour les femmes, soient effectives et efficaces ?

Pour y répondre, il est nécessaire de :

- Identifier les pratiques sportives locales et les besoins spécifiques de la population.
- Dresser un état des lieux des infrastructures existantes pour éviter les doublons et garantir une offre cohérente sur l'ensemble du territoire.

L'AFD a mis en place une concertation lors de l'étude de faisabilité auprès des villes bénéficiaires, des acteurs institutionnels, et des associations sportives pour s'assurer que les équipements répondent aux besoins des populations locales.

La conception des infrastructures doit répondre à plusieurs critères :

- Elles doivent être durables et résilientes face aux effets du changement climatique.
- Elles doivent être accessibles, sécurisées, et polyvalentes, permettant la pratique de divers sports.
- Les équipements complémentaires (éclairage, vestiaires, sanitaires, points d'accès à l'eau) doivent être pris en compte dans le projet pour garantir leur accessibilité.

L'anticipation de la gestion et de l'exploitation

Les infrastructures de proximité se dégradent rapidement si elles ne sont pas entretenues correctement. Il est donc essentiel de définir un modèle de gestion et d'exploitation durable dès la phase de conception des infrastructures.

Des responsabilités claires pour les acteurs, tels que les collectivités territoriales, les opérateurs privés, et l'État doivent être définies.

La formation des futurs encadrants sportifs et des animateurs est également un levier essentiel. Des animateurs et animatrices sensibilisés aux questions de violence basées sur le genre dans la pratique sportive, des créneaux spécifiquement dédiés pour les filles et des cours et encadrements des pratiques sportives qui sensibilisent directement à ces questions permettent d'améliorer concrètement la pratique des filles et des femmes. Au Cameroun, l'AFD mobilise ainsi avec le Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges pour développer une nouvelle offre de formation destinée à l'encadrement de la pratique sportive sur les infrastructures de proximité.

Il est fondamental de s'adapter aux besoins locaux et d'organiser des enquêtes approfondies pour concevoir des infrastructures sportives de proximité adaptées et durables. Les projets de l'AFD au Cameroun et au Congo cherchent à garantir l'inclusion des jeunes filles et des populations locales, tout en développant des infrastructures qui soutiennent la pratique sportive et la gouvernance locale sur le long terme.

Diagnostic sur le développement du parasport dans le département de Rufisque au Sénégal, Laure Thevenot, chargée d'études pratiques et espaces sportifs à l'Institut Paris Région (IPR) / Nicolas Corne Viney, chargé d'étude à l'Institut Régional du Développement du Sport (IRDS)

L'Institut Paris Région (IPR) réalise des enquêtes annuelles sur les pratiques sportives des Français. Dans le cadre de sa coopération avec le département de Rufisque, situé dans la région de Dakar au Sénégal, l'IPR a décidé de se concentrer sur la question du parasport. Bien qu'il n'y ait pas d'épreuves de parasport aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de 2026, l'IPR a saisi l'opportunité pour travailler sur cette question en collaboration avec des acteurs locaux, afin de faire avancer le parasport dans cette région.

Le projet a quatre axes de travail principaux :

1. Diagnostic de territoire : Analyser l'offre et la demande en matière de parasport dans le département de Rufisque.
2. Étude de faisabilité d'une recyclerie parasportive : Examiner la possibilité de créer un centre spécialisé dans la récupération, la réparation, et le recyclage d'équipements dédié au parasport.
3. Objectifs de formation et de sensibilisation du grand public : Sensibiliser la population locale aux pratiques parasportives.
4. Objectifs d'accessibilité aux équipements : Améliorer l'accès aux équipements et leur aménagement pour les personnes en situation de handicap.

Le diagnostic de territoire

Rufisque compte environ 600 000 habitants, dont 35 000 en situation de handicap. Cependant, il existe seulement 60 équipements sportifs dans la région, et peu d'entre eux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les cours d'école représentent un lieu clé où la pratique sportive est répandue, mais l'accessibilité aux personnes handicapées y reste limitée.

Un des aspects importants de cette coopération a été la mise en relation des acteurs sénégalais avec les acteurs français lors des Jeux Paralympiques de Paris, permettant ainsi un échange de connaissances et d'expertise dans le domaine du parasport.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'offre parasportive du territoire, l'IPR a dû identifier les différentes parties prenantes, leur participation étant nécessaire pour améliorer l'inclusion des individus en situation d'handicap dans la pratique du sport.

Les recommandations et objectifs

À partir du diagnostic, l'IPR a formulé une trentaine de recommandations qui ont été classées sous cinq grands objectifs principaux, destinés à guider l'action des collectivités locales pour améliorer l'intégration du parasport à Rufisque :

1. Communication, sensibilisation et recensement des besoins : Informer la population et recenser les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en matière de sport.
2. Formations à l'encadrement des pratiquants en situation de handicap : Former des encadrants spécialisés pour accompagner les pratiquants en situation de handicap.
3. Un panel d'activités physiques et sportives adaptées : Proposer une variété d'activités sportives accessibles aux personnes handicapées.
4. Accessibilité des espaces de pratique du sport : Adapter les équipements sportifs pour qu'ils soient accessibles à tous, en particulier aux personnes en situation de handicap.
5. Accès au matériel sportif et parasportif : Mettre en place un accès facilité au matériel nécessaire pour la pratique du parasport.

L'intérêt de la collaboration internationale

Le rôle des agences d'urbanisme, comme l'IPR, est essentiel pour comprendre les relations complexes entre les différentes parties prenantes et pour fournir une méthodologie de diagnostic précise. Cela montre le rôle que peut jouer la coopération décentralisée, où des acteurs locaux peuvent bénéficier de l'expertise de structures spécialisées comme l'IPR pour identifier les besoins spécifiques, les lacunes et les opportunités en matière de sport.

Thème 3 - Vers un urbanisme sportif ?

Retour sur l'atelier de la rencontre : « Sport- Santé dans l'espace public » et démarches menées par l'agence de Saint Omer pour réaménager les espaces publics par le sport, Eugénie Ruckebusch, directrice générale adjointe à l'agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du pays de Saint-Omer / Philippe Bourel, chargé d'études climat-air-énergie et santé à l'agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du pays de Saint-Omer

L'Agence d'urbanisme de Saint-Omer travaille sur l'urbanisme favorable à la santé, en prenant en compte des déterminants de santé comme le bruit, la qualité de l'air, et le sport. Cette démarche n'est pas unique en France : des villes comme Le Havre et Dunkerque suivent également une approche similaire.

L'atelier "sport-santé dans les espaces publics"

Cet atelier a été animé lors de la 45ème rencontre des agences d'urbanisme en octobre 2024, et a porté sur l'impact des stratégies d'aménagement sur la santé, en particulier avec une dimension d'inclusivité. L'atelier a abordé plusieurs questions : comment les aménagements peuvent-ils favoriser le sport et la santé tout en étant inclusifs pour toutes les populations, notamment les plus vulnérables ?

Trois échelles de réflexion ont été proposées :

- Le quartier,
- L'intercommunalité,
- Le projet urbain.

Le jardin public de Saint-Omer

Le jardin public de Saint-Omer, espace vert le plus important de la ville, a été identifié comme un lieu clé pour la pratique du sport grâce au réseau social Strava. L'application Strava qui montre les trajets de cyclistes, de coureurs et de marcheurs actifs permet d'avoir une idée de la localisation des espaces les plus utilisés pour les activités physiques. Cela peut devenir un outil pour l'aménagement des équipements liés aux activités sportives et physiques du territoire.

L'atelier a consisté à se mettre dans la peau d'une jeune femme, seule ou accompagnée d'enfants, pour identifier les freins à l'activité physique. Les résultats ont révélé plusieurs enjeux : améliorer l'éclairage public, réfléchir aux cheminements entre les équipements sportifs, améliorer l'accessibilité, créer des animations et des modes d'emploi pour les équipements sportifs, et trouver des alternatives au foot pour ne pas exclure les femmes des city-stades. L'inclusivité passe aussi par l'ajout de vestiaires et de sanitaires pour les femmes, et par la possibilité de surveiller les enfants tout en pratiquant une activité physique.

La communauté de communes

La communauté de communes, regroupant 26 communes rurales (soit 35 000 habitants), a développé une stratégie de sport et de santé axée sur le trail et le sport nature. Plus de 900 km de sentiers ont été aménagés, avec des infrastructures accessibles et flexibles permettant un entraînement 24h/24. Des vestiaires ont été installés, et des ambassadeurs animent le territoire trois fois par semaine. Des coachs sportifs travaillent également pour l'intercommunalité. Cette stratégie allie sport et santé avec, par exemple, une maison de santé où des coachs sont formés au sport sur ordonnance. Un centre aquatique dédié à cette double stratégie est également au cœur du projet, avec des créneaux spécifiques pour le sport sur ordonnance.

La digue de Calais, un projet d'urbanisme sportif exemplaire

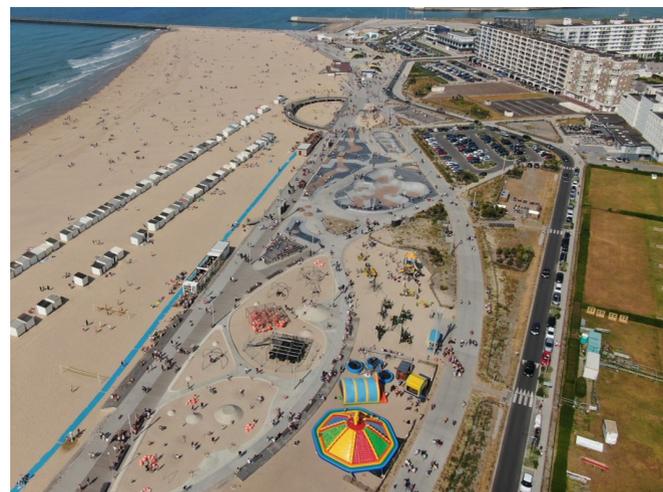
La digue de Calais a été réaménagée pour favoriser la pratique du sport. Ce projet inclut des modules de street workout, des modules d'escalade, un skatepark, des terrains de sport et des aires de jeux, tout en prenant en compte la plage comme terrain de sport.

Trois types d'action ont été définis :

1. Bouger,
2. Contempler,
3. Se reposer.

Un travail particulier a été réalisé pour s'assurer que le skatepark ne soit pas excluant pour les débutants, permettant une pratique à différents niveaux. Le projet a également porté sur le mobilier urbain et la reconquête du paysage. Il s'agit d'un projet intergénérationnel et peu genré, à l'exception des terrains de foot et des modules de street workout.

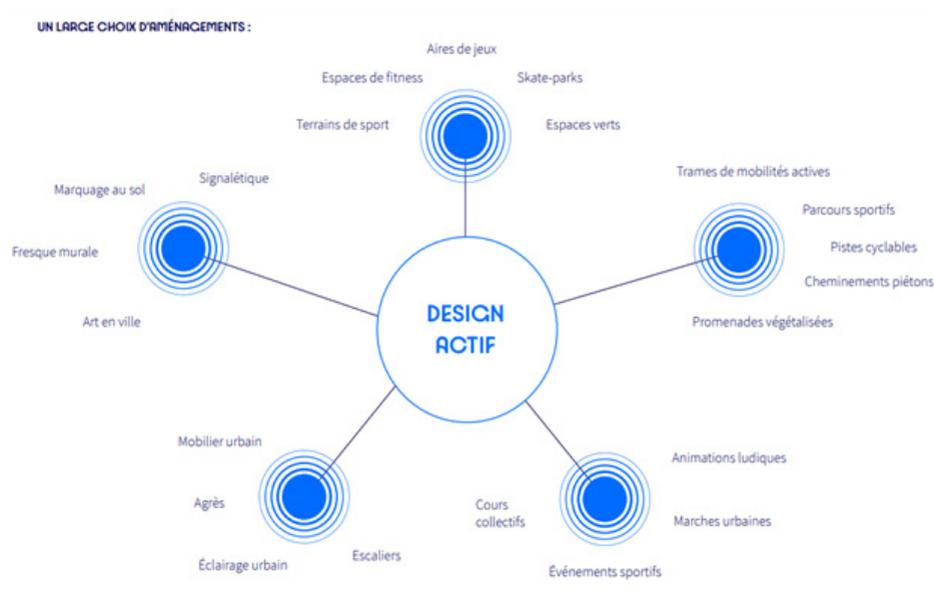
L'aménagement sportif de la digue de Calais :



Qu'est-ce que le design actif ?

« Le design actif consiste à aménager l'espace public ou les bâtiments afin d'encourager l'activité physique ou sportive des habitants de manière libre et spontanée. ». (Guide du Design Actif - Paris JO 2024, 2021)

« Il répond à un double enjeu : inciter la population à « bouger » d'avantage et à se réappropriier l'espace public afin de lutter contre la sédentarité et rendre les centres-villes plus attractifs pour tous, habitants comme visiteurs, dans une logique de valorisation du patrimoine. » (Aix-Marseille Université)



Cela inclut, par exemple, l'utilisation des murs, des marches d'escalier, et la création de parcours au sol incitant à se déplacer par mobilité active (exemple de la ligne verte à Nantes), ainsi que la transformation d'objets communs en mobilier sportif accessible à tous, comme des bancs transformables en espaces d'étirement.

Le design actif appliqué à Saint-Omer

Les premières réflexions sur le design actif à Saint-Omer étaient liées à l'attractivité de la ville. Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville (un programme de l'État pour redynamiser les villes moyennes) associée avec le dispositif Terre de Jeux, Saint-Omer a été l'une des six villes pilotes, pour faire rayonner les Jeux Olympiques de Paris 2024 sur le territoire. Depuis 2018, un plan des mobilités actives est en développement, visant à favoriser la pratique du vélo et à créer des parcours de marche.

L'aménagement des cours d'école

Depuis 2020, les écoles de Saint-Omer ont intégré la politique de design actif avec des espaces de jeu aménagés après une concertation avec les enfants, les professeurs et les parents d'élèves. Des efforts particuliers ont été faits pour inclure les enfants en situation de handicap, notamment les enfants autistes, car des lacunes avaient été identifiées dans l'organisation de l'espace. Les aménagements proposés incluent des murs d'escalade, des parcours de course, des espaces pour la danse, et des zones de calme.

Le parc urbain du quartier de la gare à Saint-Omer

Un parc urbain avec un skatepark est en cours d'aménagement dans le quartier de la gare, un éco-quartier avec une approche climatique développée. Ce projet vise à créer un espace multigénérationnel, inspiré du modèle de skatepark de Calais.

Le développement des aires de jeux

L'aire de jeux est également au cœur de la politique publique de l'intercommunalité, car elle représente le premier espace où l'on pratique une activité physique dans la vie. Un projet d'aménagement de 10 nouvelles aires de jeux a été lancé, mais il a fallu réorienter la conception vers un modèle de design actif pour encourager les déplacements entre différentes aires de jeux tout en réduisant le coût total du projet. En fait, il faut éviter de répliquer un modèle d'aire de jeux à l'identique sans une réelle réflexion géographique.

Pour conclure, il a été souligné que les projets favorables à la santé sont rarement affichés comme tels, et qu'il serait important de mieux communiquer sur ces initiatives.

Le design actif est un processus urbain peu coûteux pour les collectivités, car il s'appuie sur l'existant. Cependant, il n'existe pas encore de dispositifs nationaux de financement pour ce type d'aménagement, et l'aménagement favorable à la santé n'est pas encore suffisamment pris en compte par les Agences Régionales de Santé, dont les priorités politiques restent centrées sur l'accès aux soins.

Pépinières urbaines – Un dispositif AFD favorable à la pratique sportive, Julien Boglietto, chef de projet à l'Agence Française de Développement (AFD)

La réalisation sur le temps long de projets urbains structurants a amené l'AFD à réfléchir sur trois problématiques :

- 1. Accélérer le démarrage des projets** : Comment répondre rapidement à de premières attentes des populations, sachant qu'il peut y avoir 7 à 10 ans entre l'annonce d'un projet et la livraison de ses dernières infrastructures ?
- 1. Associer les résidents et usagers dans la conception et la mise en œuvre des projets urbains** : Comment garantir une bonne appropriation des équipements livrés par les projets et s'assurer qu'ils répondent aux besoins des futurs usagers ?
- 1. Développer un dispositif innovant pour la gestion et l'animation des sites après leur construction** : Comment impliquer les usagers pour favoriser une gestion et exploitation durable ?

Le dispositif des pépinières urbaines

Lancées en 2018, les Pépinières urbaines sont un outil d'appui à la mise en œuvre des projets urbains financés par l'AFD. Elles permettent de financer et d'accompagner le déploiement de projets concrets de petite échelle, conçus, réalisés et gérés par les habitants et les organisations locales, en amont du grand projet urbain.

Chaque pépinière prend la forme d'un ou plusieurs petits aménagements réalisés rapidement sur le terrain, liés à l'aménagement d'espaces publics ou à la construction de petits équipements collectifs : aires de jeux, mobilier urbain, équipements sportifs ou culturels, espaces de convivialité, etc. Ces projets sont situés sur ou autour des sites concernés par un futur projet urbain, avec pour objectif de répondre à des besoins immédiats, tout en préparant la mise en œuvre du projet urbain.

Alors que les grands projets urbains s'inscrivent dans des temporalités longues, les Pépinières urbaines permettent d'agir sans attendre, en apportant rapidement des améliorations concrètes de petite échelle. Elles visent à déployer des projets pilotes qui impliquent les habitants à toutes les étapes, afin de tester les usages et les besoins locaux, avant de répliquer l'approche à plus grande échelle.

Ce dispositif a été mis en place dans plusieurs pays d'Afrique (Tunisie, Sénégal, Madagascar, Côte d'Ivoire, Libéria, Burkina Faso, etc.) pour des projets de requalification urbaine, de mobilité, ou de drainage des eaux pluviales dans des quartiers précaires. De nombreux projets portés sur des espaces et équipements sportifs ont vu le jour à l'instar d'un terrain de basket à Dakar (Sénégal) ou de deux terrains de sport à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Les conditions de succès des dispositifs

L'approche participative est l'essence même du dispositif des Pépinières urbaines : l'implication des usagers et de la société civile sur toute la chaîne du projet : diagnostic des besoins, co-conception des équipements et aménagements de proximité, réalisation, gestion communautaire ou partagée des équipements.

Pour que ces dispositifs soient structurants et durables, il est nécessaire de prévoir un financement suffisant pour l'accompagnement soft. Ce dernier inclut de l'ingénierie sociale pour animer la concertation avec les habitants et permettre l'organisation d'activités d'animation des espaces.

L'approche collaborative avec les usagers

L'approche participative est au cœur de ce dispositif à toutes les étapes du projet :

1. Diagnostic participatif des usages ;
2. Co-conception des équipements et des aménagements de proximité à usage collectif ;
3. Processus de construction innovant ;
4. Gestion communautaire ou partagée des équipements et aménagements réalisés.

Ainsi, il est crucial d'adopter des démarches immersives dans les quartiers. Cela inclut, pour chaque étape :

1. La captation des retours et des besoins des habitants, par exemple par la réalisation de cartes sensibles pour identifier les zones propices à l'aménagement.
2. L'utilisation d'outils participatifs, comme des maquettes présentées lors d'animations, afin que les habitants (en particulier les jeunes) puissent tester la pertinence des projets.
3. La pépinière urbaine agit en complémentarité durant le processus de construction. Elle permet non seulement de travailler sur les premiers aménagements, mais aussi de réfléchir à des équipements moins importants pour améliorer le maillage, comme les cheminements piétonniers.
4. Des appels à initiative communautaire des habitants pour organiser des événements sportifs, culturels ou éducatifs, amorçant ainsi les pratiques d'usage des sites.

Fort du succès des initiatives communautaires réalisées grâce au dispositif, notamment des équipements sportifs appréciés et surutilisés, l'enjeu de durabilité a amené à repenser le dispositif. La nouvelle génération des pépinières urbaines nécessite un financement important en de soft-ingénierie pour animer le processus de co-conception et co-construction et coordonner la répliquabilité des initiatives à l'échelle de la ville.

Les pépinières urbaines : une initiative pour promouvoir du design actif ?

La prise en compte des besoins des habitants et la mise en œuvre rapide d'équipements sportifs et accessible pour les résidents du quartier peut s'apparenter pour certains projets à du design actif. Mais le dispositif des pépinières reste avant tout un outil de financement répondant aux besoins multiples des résidents (qu'il soit culturel, sportif ou autre). De plus, la notion d'espace public disponible en continu comme on l'entend dans le design actif ne fait pas toujours sens dans certains pays.

Fort du succès des initiatives communautaires réalisées grâce au dispositif (notamment des équipements sportifs appréciés et surutilisés), l'enjeu de durabilité a amené à repenser le dispositif. La nouvelle génération des pépinières urbaines prévoit plus de moyens pour les infrastructures construites, pour que les équipements soient robustes et durables. Davantage de moyens sont également prévus pour coordonner la répliquabilité des initiatives à l'échelle du grand projet urbain. Cette nouvelle génération d'initiatives pourra ainsi continuer à promouvoir la pratique sportive des habitants d'un quartier qui en feront remonter le besoin et agiront pour mettre en œuvre ces espaces prenant en compte dorénavant quatre enjeux clés :

1. La réalisation d'équipements plus qualitatifs ;
2. L'adoption d'une approche tactique pour localiser les équipements au plus près des usages et habitudes locales ;
3. L'inclusion des parties prenantes proactives pour identifier au mieux les besoins spécifiques ;
4. L'anticipation des modalités futures d'animation et de gestion des espaces à prendre en compte dès le début de la conception des projets pour garantir leur pérennité.

Retour des ateliers

La notion de design actif reste aujourd'hui floue, rendant complexe l'évaluation de ses impacts concrets. Ainsi, elle peut être perçue par les collectivités territoriales comme une charge financière, contrairement à des approches comme l'urbanisme sportif qui, à l'image de l'exemple de Calais, peut s'imposer comme un modèle économique viable.

Pourtant, elle constitue un levier important pour repenser les usages de l'espace public à travers le prisme de l'activité physique, du bien-être et de la durabilité. Cette conception de l'espace permet de mettre en valeur le patrimoine urbain en encourageant une réappropriation de l'espace par les habitants.

Afin de mieux définir ce terme et de comprendre son rôle dans l'urbanisme sportif, le design actif a été le sujet central de quatre ateliers qui se sont déroulés durant la journée AFD/Fnau.

Les recommandations techniques pour un design actif efficace

Pour garantir la pertinence et la pérennité des projets de design actif, plusieurs recommandations clés émergent :

1. **Identifier les pratiques et usages existants avant la conception du projet, afin de concevoir des espaces réellement adaptés aux besoins locaux**
2. **Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, en amont comme en aval du projet, afin d'assurer un ancrage durable et une appropriation collective**
Il s'agit d'impliquer les communautés locales, notamment dans la gestion des horaires d'ouverture des lieux, peut favoriser un accès équitable et partagé. Il est essentiel d'identifier des relais locaux (clubs sportifs, écoles, associations, etc.) pour promouvoir et animer les espaces conçus selon les principes du design actif. Il est également nécessaire de trouver un équilibre de gestion entre collectivités et communautés locales pour garantir la pérennité des équipements et leurs usages.
3. **Favoriser le multi-usage des équipements, pour répondre à une diversité de pratiques et maximiser l'impact des aménagements**
4. **Privilégier les solutions fondées sur la nature**
Leur utilisation permet non seulement d'améliorer la qualité de vie mais aussi de débloquer des financements auprès des bailleurs de fonds en les articulant avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment en matière d'adaptation au changement climatique (par exemple, la perméabilisation des sols).
5. **Travailler sur les cheminements vers les équipements sportifs, en intégrant les enjeux de mobilité et de sécurité**
6. **Intégrer des règles d'usage claires ainsi que la mise en place d'animations spécifiques pour encourager la pratique sportive et physique**

7. Travailler sur la qualité des installations

8. Intégrer des collaborations artistiques au projet pour renforcer l'attractivité des lieux.

Ainsi, le design actif doit être pensé comme une notion associant des éléments ludiques, culturelles et sportives.

Conclusion et perspectives

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 démontrent comment le sport peut être intégré dans la ville comme levier de transformation urbaine face aux défis écologiques, sociaux et économiques actuels. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar représentent une nouvelle opportunité de valoriser cette approche d'héritage urbain durable, en adaptant ces principes au contexte ouest-africain pour créer des espaces sportifs inclusifs qui bénéficieront aux populations locales bien au-delà de l'événement. Malgré une grande diversité d'acteurs et de contextes géographiques et sociaux, les enjeux liés au sport inclusif nécessitent un partage d'expériences afin d'identifier des pratiques d'aménagement efficaces. Dans cette perspective, l'évaluation de l'impact urbain de ces événements, comme celui réalisé par l'Institut Paris Région sur les jeux de Paris, est un outil qui doit être diffusé et généralisé par et pour chaque organisateur.

L'espace public se transforme aujourd'hui en terrain de jeu alternatif, permettant aux communautés de se réapproprier leur territoire. Le design actif devient ainsi un puissant vecteur de reconnexion entre citoyens et ville, contribuant simultanément aux Objectifs de Développement Durable et aux préoccupations quotidiennes des habitants : santé, bien-être et activité physique. En fait, ces enjeux constituent l'articulation du design actif avec les objectifs politiques des collectivités territoriales. Ils s'inscrivent pleinement dans la logique du One Health, selon laquelle la santé humaine est indissociable de celle de notre environnement. Les villes doivent se concevoir où le mouvement et la santé sont au cœur de chaque projet urbain, pour des populations et des territoires en pleine forme.

Le partenariat entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Fnau) instaure une synergie entre les différents domaines d'intervention des agences d'urbanisme et les directions de l'AFD, autour de plusieurs axes principaux : la valorisation de l'expertise du réseau et des agences d'urbanisme en matière d'ingénierie urbaine, l'organisation et la participation à des événements communs d'acculturation, ou encore l'édition de publications conjointes (Guide à la création d'agences urbaines, Villes-ports, Villes Africaines, Transformation numérique, Limites Planétaires...).

Journée annuelle Fnau-AFD, 4 mars 2025

SPORT ET VILLE INCLUSIVE